

Économie

Pourquoi la baisse de la TVA sur les produits de base est une mauvaise idée

Par David Bensoussan le 30.01.2019 à 07h30

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est dit ouvert à une baisse du taux sur les produits de première nécessité. Mais la TVA n'est pas forcément le bon outil pour faire de la redistribution.



La baisse de la TVA sur les produits alimentaires est une des idées avancées dans le grand débat national.

PHILIPPE MERLE / AFP

COMMENTER

C'est l'une des mesures qui monte dans le grand débat national et son inévitable concours Lépine de la fiscalité. Pourquoi l'Etat ne réduirait-il pas encore davantage le taux de TVA sur les produits de première nécessité ? Interrogé sur le sujet par Challenges, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est dit ouvert aux propositions, soulignant un "manque de cohérence sur

les taux de TVA". Peu évidente sur le plan réglementaire, cette mesure a, en fait, tout de la fausse bonne idée.

Aujourd'hui, l'Europe autorise, en théorie, les pays à choisir un taux principal de TVA au-dessus de 15% et deux taux réduits au-delà de 5%, concernant des produits figurant sur une liste établie au niveau européen. Ainsi, la France pratique un taux de droit commun à 20%, un premier taux réduit à 10% pour le secteur de la restauration ou les travaux d'entretien, et un second à 5,5% pour les produits de première nécessité, notamment l'alimentation, l'eau, l'électricité et le gaz.

Toutefois, l'Europe a accordé des dérogations aux pays désireux de préserver d'anciennes pratiques. Ainsi, la France applique des taux super réduits de 2,1% à la presse et aux médicaments sur ordonnance. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède ou Malte, ont même été autorisés à conserver des exonérations totales de TVA sur certaines catégories de produits, lors de leur entrée dans l'Union européenne. Mais il n'est absolument pas dit que la France puisse obtenir l'accord de ses voisins pour arracher de nouvelles dérogations.

"Combien même l'Union européenne nous autoriserait à réduire le taux de 5,5% à 0, cela coûterait très cher et la mesure profiterait aussi aux foyers aisés", prévient François Ecalte, ex-magistrat de la Cour des comptes, à la tête du site Fipéco. Et pour cause, les riches consomment eux aussi du pain et de la viande ! Ainsi, selon des calculs de l'économiste Béatrice Boutchenik, le taux réduit de TVA à 5,5% permet bien sûr aux ménages les plus pauvres de réduire leur imposition sur leur consommation de 3 points. Mais les plus aisés en profitent aussi à hauteur de 2,2 points.

L'Etat pourrait alors être tenté de cibler davantage les produits de première nécessité, consommés uniquement par les moins fortunés. Mais l'exercice imposerait de rentrer dans un niveau de détail tel que l'on risquerait de créer une vraie usine à gaz. C'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui pour certains produits alimentaires. Ainsi, les confiseries ou le chocolat, jugés mauvais pour la santé, sont taxés à 20% mais... le chocolat de ménage au lait, les bonbons de chocolat, les fèves de cacao et le beurre de cacao sont admis au taux réduit de 5,5% ! "Des dispositions aussi absurdes ne peuvent pas être, et heureusement, ne sont pas généralisées", soupire François Ecalte.

La TVA apparaît donc comme un mauvais outil de redistribution, ce que soulignait déjà le Conseil des prélèvements obligatoires, un organisme indépendant rattaché à la Cour des comptes, dans un rapport de 2015. "C'est un impôt qui a pour principale vertu de dégager des recettes importantes pour l'Etat et de permettre de financer des services publics, poursuit notre expert. Pour faire de la redistribution de manière plus efficace, il vaut mieux octroyer des prestations sociales sous conditions de ressources ou rendre l'impôt sur le revenu encore plus progressif, en ajoutant de nouvelles tranches pour les plus riches."

COMMENTER

TVA FISCALITÉ